



N° de fiche	Titre de la fiche protocolaire	Dernière mise à jour
FPA n°2	Accueil des élèves en EPS Renforcé	08/02/2021

L'accès aux installations sportives est interdit aux élèves en dehors des séances inscrites sur leurs emplois du temps. Les jeux de ballons pendant la récréation sont strictement interdits.

1er degré (sites de Maadi, New Cairo et Zamalek) :

Avant d'entrer sur les installations

- Il est fortement recommandé aux élèves de prévoir leur réserve d'eau (si possible, utilisation d'une gourde) avant chaque séance.

En entrant sur les installations

- Désinfection des mains

Durant la séance

- Port du masque non obligatoire pendant la pratique d'une activité physique mais obligatoire pendant l'appel et les consignes.

Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, observateurs, etc.) doivent porter leur masque grand public de catégorie 1 ou chirurgical de manière continue et respecter, autant que faire se peut, la distance de 2 mètres.

Le masque ne doit pas être abandonné sur les installations mais placé dans une pochette ou plastique individuel.

- Respect des gestes barrières
- Interdiction de tout contact
- Evacuation immédiate à l'infirmerie de tout élève présentant des symptômes évocateurs de la Covid-19
- Accès aux toilettes autorisé mais limité à 1 élève à la fois

A la fin de la séance

- Arrêt des cours 10 minutes avant l'heure indiquée afin de procéder à la désinfection du matériel commun.
- Désinfection des mains avec gel hydroalcoolique ou lavage.

2nd degré (site de Mearag) :

Avant d'entrer sur les installations

- Il est fortement recommandé aux élèves de prévoir leur réserve d'eau (si possible, utilisation d'une gourde) avant chaque séance.
- L'accès aux vestiaires étant interdit (sauf pour la natation), il est demandé aux élèves de venir aux séances d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique.

En entrant sur les installations

- Désinfection des mains
- Rejoindre directement l'enseignant sur le lieu de pratique (pas d'attroupement sous le préau de la cantine)
- Dépôt des sacs sur le lieu de pratique (gradins pour le stade, vestiaires pour la piscine)



- Pour les séances de natation, accès au vestiaire autorisé par groupe de 4 élèves maximum par l'extérieur (la plage) et fin du cours 10 minutes avant la sonnerie afin de permettre aux élèves de se changer 4 par 4.

Durant la séance

- Port du masque non obligatoire pendant la pratique mais obligatoire pendant l'appel et les consignes.

Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, observateurs, etc.) doivent porter leur masque grand public de catégorie 1 ou chirurgical de manière continue et respecter, autant que faire se peut, la distance de 2 mètres.

Le masque ne doit pas être abandonné sur les installations mais placé dans une pochette ou plastique individuel.

- Respect des gestes barrières
- Interdiction de tout contact (liste des activités pratiquées pour l'année 2020-2021 remise à jour)
- Evacuation immédiate à l'infirmerie de tout élève présentant des symptômes évocateurs de la Covid-19
- Accès aux toilettes autorisé mais limité à 1 élève à la fois

A la fin de la séance

- Arrêt des cours 10 minutes avant l'heure indiquée afin de procéder à la désinfection du matériel commun et des vestiaires de natation par l'équipe d'entretien
- Désinfection des mains avec gel hydroalcoolique ou lavage.

La direction du LFC

